



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-104

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2018

Sommaire

DDFIP

32-2018-09-01-012 - Délégation Trésorerie AUCH-Banlieue 2018_09 (1 page)	Page 3
32-2016-07-01-013 - délégation Trésorerie de MASSEUBE 2016_07 (3 pages)	Page 5
32-2018-09-01-013 - délégations spéciales SIP_AUCH_2018_09 (4 pages)	Page 9
32-2018-09-26-002 - DELEGATIONS_NOGARO_2018_09 (2 pages)	Page 14
32-2018-09-03-009 - Responsables des Trésoreries 2018_09 (1 page)	Page 17

DDFIP

32-2018-09-01-012

Délégation Trésorerie AUCH-Banlieue 2018_09

Délégation Trésorerie AUCH-Banlieue 2018_09

Décision du 1^{er} septembre 2018
portant délégations de pouvoir et de signatures

Mme Edith BABOU, Inspectrice des Finances Publiques, nommée chef de poste par intérim à la trésorerie de AUCH-Banlieue par décision du 21 août 2018

Décide :

Article 1 : délégation de pouvoir

Mme Martine JULIA Contrôleur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : délégation générale de signature

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Martine JULIA, Contrôleur des Finances publiques,
à condition de n'en faire qu'en cas d'empêchement de ma part, cette restriction n'étant toutefois pas opposable aux tiers.

Article 3 : Publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département du Gers.

Fait à AUCH le 1^{er} septembre 2018

Le Trésorier

Edith BABOU



DDFIP

32-2016-07-01-013

délégation Trésorerie de MASSEUBE 2016_07

délégation Trésorerie de MASSEUBE 2016_07

PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

à donner par les Comptables du Trésor
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

TRESORERIE DE MASSEUBE

12, AVENUE DUFFRECHOU
32140 MASSEUBE
Tél. 05 62 66 00 37
Fax 05 62 66 04 59

Le soussigné Jouglar Frédéric

Percepteur de Masseube

déclare :

constituer pour son mandataire spécial et général Mme Cunat Agnès

demeurant à Masseube

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Masseube, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Masseube, entendant ainsi transmettre à Mme Cunat Agnès tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Masseube, le Premier Juillet 2016

(1) La date en toutes lettres

(2) Faire précéder la signature des

Mots : Bon pour pouvoir.

SIGNATURE DU MANDATAIRE

lu et approuvé

SIGNATURE DU MANDANT (2)

Bon pour pouvoir



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS**

TRESORERIE DE MASSEUBE

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie de Masseube.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

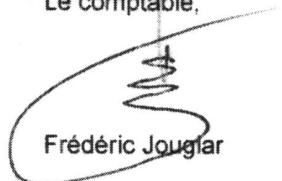
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CUNAT Agnès	Contrôleur	10 000,00 €	6 mois	3 000,00€

Article 2

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} Juillet 2016 et sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gers,

A Masseube, le 01/07/2016
Le comptable,



Frédéric Jouglar

DDFIP

32-2018-09-01-013

délégations spéciales SIP_AUCH_2018 09

délégations spéciales SIP_AUCH_2018 09




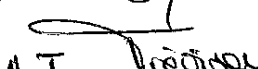


Le Comptable du SIP d' AUCH

à

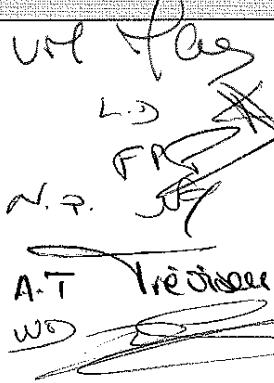
Monsieur le Directeur Départemental
Des Finances Publiques

DELEGATIONS SPECIALES

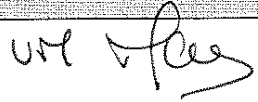
A - Caisse - Courrier

Signatures et paraphes	
	Mme MASSE Valérie,
	Mme DELMON Lucie,
	M PIANEGONDA Franck
	Mme QUERIN Nathalie
	Mme TREVISAN Annie,
	M DESVE William
	Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :
	• De signer les demandes approvisionnement et de dégagement de numéraire auprès de la Poste
	• De signer les quittances P1E
	• De me représenter auprès de la Poste (accusés réception, retrait du courrier)

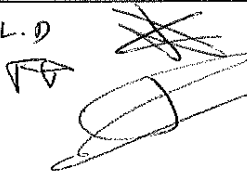
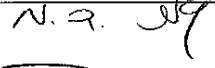
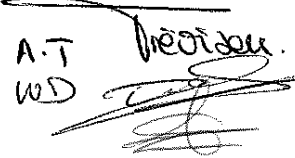
B - Comptabilité

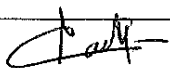

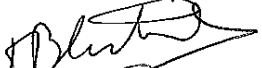



Signatures et paraphes	
	<p>Mme MASSE Valérie, Mme DELMON Lucie, M PIANEGONDA Franck Mme QUERIN Nathalie Mme TREVISAN Annie, M DESVE William</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer les documents comptables à transmettre à la Trésorerie Générale (P213 et leurs pièces jointes, états de développement des soldes...)• De signer le P11

C - Recouvrement de l'impôt

Signatures et paraphes	
	<p>Mme MASSE Valérie,</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none">• De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 60 000 €, de dette totale (ou de 24 mois de délais)• De signer les demandes de renseignements• De signer les remises / annulations de majorations jusqu'au seuil de 60 000 €• De signer les actes de poursuites : commandements, saisies...• De signer les ATD, les mainlevées d'ATD• De signer les lettres chèques sur le Trésor• De me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, d'Instance et le Tribunal de Commerce• De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif• De signer les attestations fiscales pour les particuliers (bordereaux de situation, extraits de rôles...).• De signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates à des marchés publics• De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception.

Signatures et paraphes

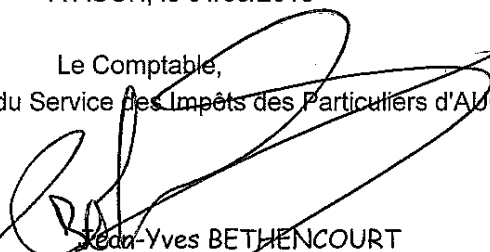
<p>L.D </p>	<p>Mme DELMON Lucie, M PIANEGONDA Franck</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 15 000 €, de dette totale (ou de 12 mois de délais) • De signer les demandes de renseignements • De signer les remises / annulations de majorations jusqu'au seuil de 15 000 € • De signer les actes de poursuites : commandements, saisies... • De signer les ATD, les mainlevées d'ATD • De signer les lettres chèques sur le Trésor • De me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, d'Instance et le Tribunal de Commerce • De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif • De signer les attestations fiscales pour les particuliers (bordereaux de situation, extraits de rôles...). • De signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates à des marchés publics • De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception.
<p>N.A.  A.T W.D </p>	<p>Mme QUERIN Nathalie Mme TREVISAN Annie, M DESVE William Mme HORGUE Syklvie</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 10 000 €, de dette totale (ou de 8 mois de délais) • De signer les demandes de renseignements • De signer les remises / annulations de majorations jusqu'au seuil de 10 000 € • De signer les actes de poursuites : commandements, saisies... • De signer les ATD, les mainlevées d'ATD • De signer les lettres chèques sur le Trésor • De me représenter devant le Tribunal de Grande Instance, d'Instance et le Tribunal de Commerce • De signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement de passif • De signer les attestations fiscales pour les particuliers (bordereaux de situation, extraits de rôles...). • De signer les certificats fiscaux pour les entreprises candidates

	<p>à des marchés publics</p> <ul style="list-style-type: none"> De signer les bordereaux d'envoi et accusés réception.
    	<p>Mme LARTIGUE Véronique M BARBE Christophe M SOUMOULOU Dominique Mme LEBEAU Sylvie Mme BLANCHARD Marie Mme FILLOL Chantal</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 3 000 €, de dette totale (ou de 3 mois de délais)
	<p>M SALANDINI Kévin Mme PIERROT Patricia</p> <p>Reçoit pouvoir, avec faculté d'agir séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"> De signer des délais de paiement jusqu'au seuil de 3 000 €, de dette totale (ou de 3 mois de délais)

Vous trouverez, ci-dessus, en regard de leur nom, un spécimen de la signature et du paraphe de chacun de mes mandataires.

A AUCH, le 01/09/2018

Le Comptable,
Responsable du Service des Impôts des Particuliers d'AUCH



Jean-Yves BETHENCOURT

DDFIP

32-2018-09-26-002

DELEGATIONS_NOGARO_2018_09

DELEGATIONS_NOGARO_2018_09



Direction départementale des finances publiques du Gers

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE NOGARO

2 Avenue du Dr COUECOU

32 110 NOGARO

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE NOGARO

Le comptable, responsable de la trésorerie de Nogaro

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants, L. 252 et L. 257 A et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

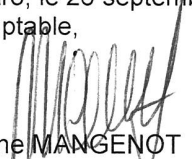
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et montant
TERRYN Jérôme	<i>Contrôleur</i>	<i>6 mois et 5000 €</i>
LARTIGOLLE Estelle	<i>Agent administratif</i>	<i>6 mois et 5000 €</i>
BARON Francis	<i>Agent administratif</i>	<i>6 mois et 5 000 €</i>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gers

A Nogaro, le 26 septembre 2018
Le comptable,

 -
Fabienne MANGENOT
Inspectrice divisionnaire

DDFIP

32-2018-09-03-009

Responsables des Trésoreries 2018_09

délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

2 Place Jean DAVID
CS 70352
32010 AUCH CEDEX

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts au 03/09/2018

NOM Prénom	Responsables des services
MME ALABRO Sylvie	Trésorerie L'Isle Jourdain 4, Avenue du Courdé 32600 L'ISLE JOURDAIN
M. JOUGLAR Frédéric	Trésorerie MASSEUBE 12, Avenue E. Duffrechou 32140 MASSEUBE
M. EBRO Alain	Trésorerie MAUVEZIN Place du Foirail 32120 MAUVEZIN
MME MANGENOT Fabienne	Trésorerie NOGARO 2, Avenue du Dr Couecou 32110 NOGARO
M. KAHN Didier	Trésorerie PLAISANCE 2, Rue de l'Adour 32160 PLAISANCE